



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-12008>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 26-12008

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-126999

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/11/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : LA CIOTAT SHIPYARDS

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 40197455500013

Ville : La Ciotat cedex

Code postal : 13703

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX DE REPRISE ET DE COMPLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SITE DES CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT

Code CPV principal - Descripteur principal : 45316100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'accord-cadre a pour objet d'établir les règles relatives aux bons de commande qui seront émis pour la réalisation des prestations suivantes : travaux de reprise et de complément de l'éclairage public sur le site des Chantiers Navals de La Ciotat.

Critères d'attribution : L'accord-cadre est mono-attributaire, le pouvoir adjudicateur attribuera l'accord-cadre au candidat qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants pondérés : CRITERE Prix = Pondération 40% / CRITERE Valeur technique 60%.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES est l'attributaire du marché accord-cadre n°2026ACE03, relatif aux travaux de complément et reprise du réseau d'éclairage du site des Chantiers Navals de La Ciotat. Le prix de l'accord cadre est constitué par les prix du BPU annexé au contrat. L'accord cadre est

conclu avec un maximum fixé en valeur de 175 000,00 Euros HT. L'accord cadre est conclu pour une durée deux (02) ans à compter de la notification. L'accord-cadre pourra être reconduit 1 fois, sans que la durée totale de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises, ne puisse dépasser 4 ans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/02/2026